



## RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA FAISABILITÉ D'UN OBJECTIF AMBITIEUX À LONG TERME CONCERNANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DE L'AVIATION INTERNATIONALE

Montréal, 19 – 22 juillet 2022

### RÉSUMÉ DES DÉBATS AU TITRE DU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

(Note présentée par le Secrétariat)

#### Point 3: Moyens de suivre les progrès et prochaines étapes

1. La réunion examine une note de travail présentée par le Secrétariat et trois notes<sup>1</sup> présentées par des États et des organisations internationales. Ces notes sont résumées ci-après.
2. La note HLM-LTAG-WP/8 présentée par le Secrétariat fait état des moyens éventuels de suivre régulièrement les progrès accomplis en vue d'atteindre un LTAG, notamment au moyen du processus d'état des lieux et des outils de suivi de l'OACI, de la poursuite de l'évaluation des avantages et des incidences sur les coûts des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> et des renseignements fournis par les plans d'action nationaux.
3. La note HLM-LTAG-WP/13 présentée par les 54 États de la CAFAC expose des vues sur le rôle important des plans d'action nationaux, qui sont le meilleur moyen de suivre les progrès accomplis pour atteindre tout LTAG convenu, et sur l'alignement du LTAG sur les plans d'action nationaux fondé sur les compétences acquises grâce à l'élaboration de mécanismes de compte rendu sur les émissions de CO<sub>2</sub>.
4. La note HLM-LTAG-WP/29 présentée par le Brésil, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine encourage l'OACI à assurer le suivi des progrès réalisés pour atteindre tout LTAG convenu d'une manière qui facilite l'action, évite les intrusions et les sanctions et respecte la souveraineté nationale. Elle fait valoir en outre que la mise en œuvre du suivi des progrès par l'OACI vise à donner aux États la possibilité de concerter leur action et d'apprendre les uns des autres en vue de trouver une solution à la question de l'aviation internationale face aux changements climatiques plutôt qu'à créer un socle sur lequel les États s'appuieront pour relever le niveau de leurs ambitions en matière d'atténuation des émissions déterminée au niveau national.
5. Des délégués estiment qu'il sera important d'établir les moyens de suivre de façon régulière, transparente et non intrusive, les progrès accomplis en vue d'atteindre tout objectif ambitieux à long terme convenu, en tenant compte des divers moyens existants d'y arriver, comme le processus d'état

---

<sup>1</sup> Dont une note de travail (HLM-LTAG-WP/18) qui a déjà été présentée (cf. HLM-LTAG-SD/1).

des lieux de l'OACI et ses outils de suivi, afin de suivre innovations et initiatives les plus récentes permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation, tenant compte des renseignements tirés des plans d'action des États et du mécanisme de déclaration des émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre du CORSIA.

6. Des délégués soulignent en outre la nécessité de continuer à fournir une assistance en matière notamment de renforcement des capacités, ainsi que les outils nécessaires à l'appui de la préparation et de la mise à jour des plans d'action des États, en tenant compte du caractère volontaire de ces plans et des contributions individuelles des États à la réalisation collective de tout objectif ambitieux à long terme convenu. Certains délégués soulignent aussi la nécessité d'évaluer plus avant la réduction de CO<sub>2</sub> et ses incidences financières pour l'aviation internationale et les régions et pays, notamment les pays en développement. Certains délégués insistent sur le fait qu'un suivi continu concernant la mise à disposition des moyens de mise en œuvre, en soutien à l'atteinte d'un objectif ambitieux à long terme, devrait faire partie intégrante de l'approche de suivi dans son ensemble.

7. Le président explique qu'un résumé des notes présentées et des principaux points de vue exprimés au titre du présent point de l'ordre du jour sera élaboré sous la forme d'un résumé des débats (SD/3) qui sera examiné plus tard au cours de la réunion.

8. Il est rappelé à la réunion qu'en raison des liens étroits qui existent entre les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, les conclusions formulées au titre de ces points seront ensuite examinées dans leur ensemble, dans un projet de résumé des débats au titre du point 4 de l'ordre du jour (SD/4).